



Société Sétoise de Numismatique

Association régie par la loi de 1901 - Siret : 804 505 527 00015

Adresse postale : B.P. 54366 – 34204 Sète cedex

Mail : association@societe-setoise-de-numismatique.fr

Web : www.societe-setoise-de-numismatique.fr



BOURSE DE MONNAIES

timbres, cartes postales de

SETE

dimanche 4 juin 2023

Bienvenue !
à la 44^e bourse de la
Société Sétoise de Numismatique

Entrée libre, de 9h00 à 16h30
Salle provisoire Georges Brassens
Parking mas Coulet/Rte de Cayenne - Sète

Venez rencontrer les meilleurs numismates
de France et de plus loin : trouvez la pièce
que vous recherchez, les fournitures, les conseils...

Renseignements : www.societe-setoise-de-numismatique.fr
mail : association@societe-setoise-de-numismatique.fr

Chers exposants,

Notre 44^{ème} Bourse Exposition de Monnaies, Timbres et Cartes Postales se tiendra le Dimanche 04 juin 2023 à SETE, de 8h30 à 16 h 30 dans la Salle Brassens provisoire, située sur le parking du Mas Coulet à SETE (34200)

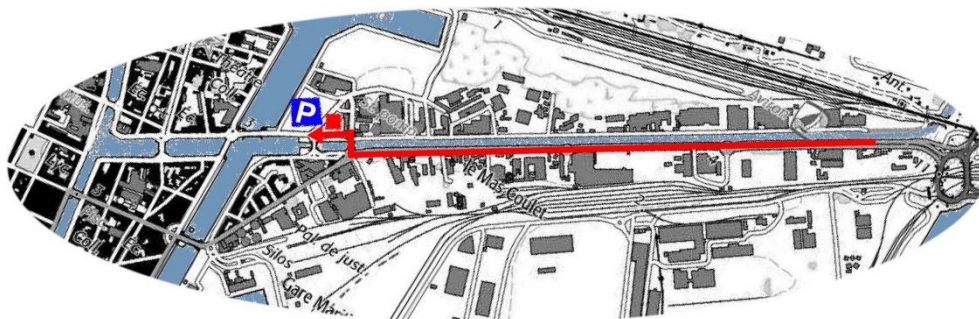
La bourse est gratuite pour le public.

Si nous ne fermons pas la porte à nos amis des cartes postales et des timbres, nous rappelons que notre bourse est de fait principalement consacrée à la numismatique : chaque année, plus de 90 % des exposants sont numismates.

Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire en nous retournant le coupon réponse en fin de document. Nous vous retournerons par mail la confirmation de votre réservation. Nous vous demandons de joindre votre règlement par chèque à votre réservation. Le chèque ne sera encaissé que dans la semaine suivant la Bourse.

Pour nous permettre d'assurer la meilleure organisation possible de cette journée, nous vous prions de nous retourner le coupon réponse sans attendre le dernier moment. Les réservations seront traitées selon leur ordre d'arrivée, dans la limite du linéaire disponible.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre manifestation.
Soyez assuré que nous faisons tout pour que son succès vous apporte toute satisfaction.



Comme en 2022

Nous nous retrouvons dans la salle provisoire G. Brassens, sur le parking du Mas Coulet à l'entrée de la ville.

La restauration sur place sera assurée par Rudy Cerrato, traiteur à Sète.

Nouveauté 2023

Nous avançons l'heure de la fin de la bourse d'une demi-heure.

Ouverture au public : 8h45 – 16h30.

L'admission des exposants se fait comme d'habitude à partir de 7h00.

2024, et après...

En 2024, nous nous retrouvons encore dans cette même salle provisoire G. Brassens, du parking du Mas Coulet à l'entrée de la ville.

A partir de 2025, la nouvelle salle municipale G. Brassens devrait être prête, en centre ville. Elle devrait devenir alors notre nouveau lieu de rendez-vous.

Cordialement

Thierry PRISER

Président de la Société Sétoise de Numismatique

REGLEMENT DE LA BOURSE-EXPOSITION ANNUELLE

Article 1 La Bourse des Monnaies Timbres et Cartes Postale de Sète est organisée par la Société Sétoise de Numismatique. Elle est destinée à faciliter les contacts, échanges, achats et ventes entre exposants et visiteurs.

Inscription à la Bourse

Article 2 Seuls sont autorisés à exposer les marchands patentés, qui doivent obligatoirement justifier de leur inscription au Registre du Commerce. Il est rappelé que la Société Sétoise de Numismatique est tenue de présenter à la Préfecture le Registre d'Inscription des participants. Une dérogation peut être accordée aux membres de la Société Sétoise de Numismatique à titre exceptionnel.

Article 3 Seuls les monnaies, timbres, cartes postales et leurs dérivés sont autorisés à la vente. Tout autre objet devra être retiré des étals.

Article 4 L'inscription est faite sur demande écrite de l'exposant, par mail ou par courrier de l'exposant, en communiquant les renseignements demandés dans le bulletin d'inscription : identité, coordonnées, siret et linéaire demandé. La réservation est réputée acceptée par la confirmation d'inscription par mail de Société Sétoise de Numismatique.

Article 5 Les tables et emplacements sont attribués par le Société Sétoise de Numismatique, dans l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation. L'inscription sera close dès l'attribution du linéaire disponible.

Article 6 Les exposants s'engagent à occuper personnellement leur stand. Toute sous-location ou cession, même à titre gratuit, à un tiers est interdite.

Assurance et Garantie

Article 7 Les exposants doivent être assuré pour leur activité. Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, qui les exposent à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol et autres détériorations, y compris cas fortuit ou force majeure. Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

Article 8 Les exposants garantissent l'authenticité de leurs produits. Ils respectent les réglementations en vigueur et portent seuls la responsabilité de vente ou recel d'objets faux ou volés.

Conduite pendant la Bourse

Article 9 Il est interdit d'ajouter des tables personnelles en dehors des linéaires de stand mis à la disposition des exposants.

Article 10 Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 10 heures seront réputés libre de toute réservation et pourront être éventuellement réattribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteraient, dans ce cas, acquises à la Société Sétoise de Numismatique, à titre d'indemnité.

Article 11 L'obligation est faite à chaque participant de ne pas quitter la salle avant 15 h 30.

Article 12 Afin de faciliter le service restauration, les exposants qui désirent réserver un ou plusieurs repas, doivent se faire inscrire dès leur arrivée et au plus tard à 9 Heures.

Article 13 La Société Sétoise de Numismatique se réserve le droit d'exclure de la Bourse, sur le champ et sans indemnité, tout exposant qui nuirait au calme ou à la sécurité de la Bourse.

Article 14 Les exposants doivent faire un usage normal du matériel mis à disposition. Ils ne doivent pas modifier les installations techniques de la salle. Ils doivent laisser leur stand dans un état de propreté convenable à leur départ.

Article 15 Dans le cas de dégradation de tables, chaises ou équipement de la salle, il pourra être demandé réparation des dégâts occasionnés.

Acceptation du présent règlement

Article 16 En s'inscrivant à la Bourse, les exposants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

COUPON-REPONSE à retourner avec votre règlement à :

SOCIETE SETOISE DE NUMISMATIQUE

B P 54366

34204 SETE Cedex

Vous pouvez également réserver votre emplacement par mail à :

association@societe-setoise-de-numismatique.fr,

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir réserver un stand à la prochaine Bourse de Monnaie Timbres et Cartes Postale de SETE du dimanche 4 juin 2023 à :

Monsieur, Madame

Raison Sociale (1) :

Siret :

e-mail (pour confirmation de réservation et transmission du reçu) :

Site internet (1) :

Adresse de votre boutique (1) :

(1) : Cette information sera donnée aux visiteurs via notre site internet et par un dépliant remis le jour de la bourse.

Nombre de tables à retenir :

<input type="checkbox"/>	1 table de 120 cm, soit :	120 cm	22 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, soit :	180 cm	33 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 1 table de 120 cm, soit :	300 cm	55 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 2 tables de 120 cm, soit :	420 cm	77 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 3 tables de 120 cm, soit :	540 cm	99 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 4 tables de 120 cm, soit :	660 cm	110 €

Ci-joint le règlement (à encaisser la semaine suivant la bourse).

A.....le.....

SIGNATURE

Confirmation par la Société Sétoise de Numismatique
de la prise en compte de cette réservation :